



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la

Réunion du

Vendredi 13 décembre à 19 H 30

Session ORDINAIRE

Convocations et affichage du 7 décembre 2019

NOM	Prénom	Présents
M. SERRUYS	Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>
M. PLOTTU	Yannick	<input checked="" type="checkbox"/>
M. BADIN	Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>
MME MESSEAN	Anna-Maria	<input checked="" type="checkbox"/>
MME CROLA	Cathie	<input checked="" type="checkbox"/>
MME DUMONT	Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>
MME MANO	Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>
M. ARLABOSSE	Robert	<input checked="" type="checkbox"/>
M. WALLET	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>
M. ZITOUNI	Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>
M. POPOT	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>
M. BONNIN	François	<input checked="" type="checkbox"/>
M. GIRARD	Alain	<input checked="" type="checkbox"/>

MME MESSEAN Anna-Maria a été élue secrétaire.

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre des Présents : 13

Absents excusés :

MME BORDERES Lydia a donné procuration à MME CROLA Cathie afin de la représenter.

MME DAUPHIN Laurence a donné procuration à M. SERRUYS Laurent afin de la représenter.

MME BADIN Marine a donné procuration à MME MESSEAN Anna-Maria afin de la représenter.

M. JULIEN Benjamin a donné procuration à M. PLOTTU Yannick afin de le représenter.

Absents :

MME CORDEL Marie-Claire.

MME MAIGRET Armelle.

La réunion est ouverte à 19 H 35

I – Délibération Modification statutaire du Syndicat d’Energie de l’Oise

Comme l’explique M. BADIN, il va être procédé à une refonte des secteurs du Syndicat d’Energie de l’Oise entraînant ainsi une diminution des représentants y siégeant. Des collectivités vont être regroupées en ce sens.

Par ailleurs, les compétences du SE de l’Oise se sont élargies au fur et à mesure depuis la dernière modification des statuts survenue en 2016.

M. le Maire demande aux conseillers s’ils ont des questions, avant de passer la délibération aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 17 voix POUR (Unanimité)

II – Délibération choix de l’entreprise pour les travaux de la rue de Parisfontaine

M. PLOTTU revient sur la consultation lancée en octobre dernier avec une remise des offres au mois de novembre 2019. Trois offres ont été présentées par les entreprises suivantes : EUROVIA, COLAS et MEDINGER.

L’estimation était fixée à 250 000 euros Hors Taxes (HT). Le montant des propositions financières, quant à lui, s’étalait de 209 000 euros HT à 265 000 € HT. Le maître d’œuvre, OISE VRD Services, a réalisé l’analyse des offres en dehors de l’aspect purement financier des propositions. Globalement il n’y a pas de réel écart au niveau du contenu technique des offres et le choix s’est finalement porté sur l’offre de la société MEDINGER (basée à Amblainville). Il sera donc fait appel à cette société pour exécuter les travaux rue de Parisfontaine. Ce chantier démarrera vers la fin janvier 2020, avec une rue barrée. Si les conditions climatiques le permettent, indique M. BADIN, les travaux commenceraient précisément le 27 janvier 2020.

M. PLOTTU ajoute néanmoins que ce chantier ne va pas résoudre tous les problèmes posés par les eaux pluviales, mais répondra aux soucis de canalisation des eaux sur la voirie.

M. le Maire demande aux conseillers s’ils ont des questions, avant de passer la délibération aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 17 voix POUR (Unanimité)

III – Délibération autorisation donnée à M. le Maire pour signer les documents de la division Impasse du Moulin

M. Le Maire expose qu’un terrain du fond de l’Impasse du Moulin va être vendu avec le statut « à bâtir ». M. Le Maire et des membres de la Commission Municipale TRAVAUX ont souhaité rencontrer les propriétaires des terrains situés sur chaque côté afin de pouvoir élargir cette voie communale. D’autres habitations pourraient voir le jour dans un avenir proche. Il faut en outre notamment penser à l’accès aux containers de tri et de déchets ménagers, et surtout permettre aux secours d’y entrer facilement. Une partie de la voie devra enfin être réservée à des stationnements. La cession à l’euro symbolique, par M. Valentino PIRONA et M. Aldo PIRONA, de bandes de terrains va faciliter cet élargissement de la voie publique.

Résultat du Vote à main levée : 17 voix POUR (Unanimité)

IV – Délibération prise en charge des dépenses d’Investissement avant le vote du Budget Prévisionnel de 2020

Comme y revient M. Le Maire, cette délibération a déjà été prise les années antérieures. Elle permet de dépenser à hauteur de 25 % des dépenses d’Investissement prévues pour l’année suivante. Le total des opérations atteignant en 2019 la somme de 465 200 euros, le quart représente 116 300 euros. Bien sûr, faut-il le mentionner, ce montant ne sera pas dépensé sur le premier trimestre.

M. le Maire demande aux conseillers s’ils ont des questions, avant de passer la délibération aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 16 voix POUR (Majorité Absolue) et 1 ABSTENTION (M. ZITOUNI)

V – Délibération vente du bâtiment de l’Ancienne Poste

Ce bâtiment vide demeure une charge pour la commune. Il pourrait intéresser une association. M. GIRARD demande à M. le Maire ce qu’il compte faire de l’argent de la vente de ce bien. Il lui est répondu que les idées ne manquent pas mais que le Conseil Municipal décidera collectivement de son usage. Le bâtiment et le terrain situé derrière lui seraient vendus mais avec des conditions posées au stationnement. De la même manière, l’utilisation qui pourrait être faite du bâtiment sera regardée de près. Des précautions seront incluses dans l’Acte de Vente afin d’abord que la destination de ce bâtiment demeure identique à celle qu’elle est actuellement. Des bureaux ou du stockage (matériel sportif...) seront possibles mais un projet de logement(s) n’est pas envisageable. De toutes les façons, un changement de destination passe forcément par la Mairie et doit obtenir son aval.

M. POPOT demande si une estimation de l'Ancienne Poste a été réalisée. Un prix moyen, négociable, a été fixé à 120 000 euros, répond M. Le Maire. Une autorisation doit, pour ce faire, être donnée au Maire ou aux Adjointes, afin de signer tous les documents afférents à ce dossier.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions, avant de passer la délibération aux votes.

Résultat du Vote à main levée :

16 voix POUR (Majorité relative), 1 ABSTENTION (M. GIRARD) et 1 voix CONTRE (M. ZITOUNI)

VI – Délibération Convention avec les garages pour les mises en fourrière

L'idée d'une telle convention a été énoncée par la Lieutenant de la brigade territoriale autonome de Gendarmerie de NOAILLES. Chaque enlèvement de véhicule coûte environ 400 euros à la commune.

Pas de délibération à prendre sur ce point

VII – Etude sécuritaire de la commune pour la vidéoprotection

Comme le précise M. Le Maire, cette étude fortement conseillée par les Gendarmes, consisterait à sécuriser les entrées et sorties de notre village. Des subventions existent.

Pas de délibération à prendre sur ce point

VIII – Délibération Modificative Taxe d'Aménagement

Il s'agit d'un jeu d'écritures pour un montant de 196,67 euros à verser. Il faut des crédits, en dépenses, à l'article 10226, pris dans l'Investissement au Chapitre 21 article 21316, opération 202 (cimetière communal).

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions, avant de passer la délibération aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 17 voix POUR (Unanimité)

L'ordre du jour est épuisé à 20 h 08

Questions diverses des Membres du CONSEIL

ARBRE DE NOËL

M. Le Maire informe l'assemblée de la tenue, dans la salle des fêtes communale d'un Arbre de Noël pour les enfants de Berthecourt, le samedi 14 décembre 2019 à partir de 14 h, préparé par le Comité des Fêtes de BERTHECOURT, ainsi que d'une soirée « CHANTEL NOËL » à 20 h organisée par l'association berthecourtoise « Fleurs des Îles ». M. GIRARD ajoute que le Père Noël sera en visite également à la salle des fêtes de BERTHECOURT !

CÉRÉMONIE DES VŒUX

La cérémonie des Vœux de notre municipalité aura lieu le vendredi 17 janvier 2020 à 19 h dans la salle des fêtes, indique M. Le Maire.

EHPAD DE BERTHECOURT

M. Le Maire tient à tempérer les propos tenus précédemment lors de cette réunion : la maison de retraite de BERTHECOURT n'est pas forcément vouée à être fermée. M. GIRARD regrette que les interlocuteurs, notamment ceux de l'Agence Régionale de Santé (ARS), changent régulièrement, empêchant un suivi approfondi de la situation de l'EHPAD Madame de Maupéou. Un accueil de jour de 10 personnes âgées dépendantes devrait prendre place, se substituant aux 35 lits actuels. Un équilibre financier pourrait être sauvegardé de cette façon. Une réunion paritaire doit se tenir le 18 décembre 2019. M. Le Maire affirme qu'il n'y aura aucun accord de donné à l'ARS si une fermeture prévue n'est pas compensée par l'ouverture de places d'accueil de jour. D'ailleurs, une fermeture serait coûteuse et nécessiterait approximativement 2 millions d'euros... Geler les admissions ne peut durer car cela enlève des recettes à l'établissement, insiste M. Le Maire. Le dernier bâtiment (« Pavillon MILLET ») construit serait détruit. Du logement locatif à loyer modéré viendrait compléter l'offre d'accueil de jour.

INTERVENTION DE M. ZITOUNI

M. ZITOUNI revient sur un tract qui aurait été distribué dans les boîtes aux lettres. Le texte interpelle sur le prix du mètre cube et des pratiques décrites comme « douteuses ». M. Le Maire se dit fier qu'un membre élu de son équipe, comme d'autres personnes autour de la table, possède des compétences et les mette au service de la collectivité. M. ZITOUNI déplore que l'utilisateur paierait deux fois : une augmentation sur le prix de l'eau et une autre augmentation pour les travaux qui vont être réalisés.

M. PLOTTU fait remarquer que la part assainissement et la part eaux potables ont diminué entraînant une baisse du prix de l'eau de l'ordre d'un euro au mètre cube.

M. POPOT interpelle M. ZITOUNI pour lui faire observer que la part syndicale, depuis 5 ans, c'est-à-dire durant le dernier mandat municipal, a baissé. La part due à VEOLIA a également diminué.

M. ZITOUNI conteste l'investissement dans un projet qui coûtera 600 000 euros et dont l'efficacité, selon lui, n'est absolument pas prouvée, en plus des rejets dans le Thérain. M. POPOT répond que ce projet est discuté en Comité Syndical depuis au moins 3 mois et qu'une seule commune sur 9 présentes émet un avis contraire depuis 3 réunions.

à 20 h 28, M. le Maire lève la séance avant de donner la parole au public en l'invitant à s'exprimer.

Aucune personne ne se manifeste dans le public.

Fin des débats : 20 h 29.

Fait à BERTHECOURT, le 21 décembre 2019

**LE MAIRE,
Laurent SERRUYS**



Mairie de BERTHECOURT >>> 30 rue du Château 60370 BERTHECOURT
Standard téléphonique : 03 44 07 54 92 Télécopie : 03 44 07 57 21
Courriel : mairieberthecourt@orange.fr